



**RAPPORT GÉNÉRAL**  
**SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RÉOLUTIONS ET DES ENGAGEMENTS DE LA**  
**XXXII<sup>e</sup> CONFÉRENCE INTERNATIONALE**



**Le pouvoir de l'humanité**

Conseil des Délégués du Mouvement international  
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

10-11 novembre 2017, Turquie



## Introduction

La résolution 10 intitulée « Le pouvoir de l'humanité », adoptée à la XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, demande au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et à la Fédération internationale des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) de faire rapport sur le suivi, par les membres de la Conférence internationale, des résolutions adoptées et des engagements soumis.

Le présent rapport ne prétend pas fournir un compte rendu détaillé de toutes les activités menées pour donner suite aux résultats de la XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale, mais vise à faire le point sur la mise en œuvre, à souligner les principales réalisations et difficultés, et à encourager la prise de nouvelles mesures avant le rapport final à la XXXIII<sup>e</sup> Conférence internationale.

Le rapport s'articule autour des cinq résolutions suivantes : 1) la résolution 3 – La violence sexuelle et sexuelle : action commune en matière de prévention et d'intervention ; 2) la résolution 4 – Les soins de santé en danger – Continuer ensemble à protéger la fourniture des soins de santé ; 3) la résolution 5 – La sûreté et la sécurité des volontaires de l'humanitaire ; 4) la résolution 6 – Renforcement des cadres juridiques applicables aux interventions en cas de catastrophe, à la réduction des risques et aux premiers secours ; et 5) la résolution 7 – Le renforcement de la réponse du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à des besoins humanitaires croissants. Il s'intéresse aussi aux engagements pris à la XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale. S'agissant des résolutions 1 « Le renforcement du droit international humanitaire protégeant les personnes privées de liberté et 2 « Le renforcement du respect du droit international humanitaire », plusieurs Sociétés nationales ont participé à la mise en œuvre par le biais de consultations périodiques avec le CICR, ont promu ces résolutions auprès des États ou ont participé au Groupe de référence à composition non limitée établi par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (2017-2019) aux fins du processus intergouvernemental de renforcement du respect du droit international humanitaire (DIH). Le Conseil des Délégués de 2017 prendra note des progrès globaux réalisés dans la mise en œuvre des résolutions 1 et 2 dans une résolution d'ensemble et un document de référence (point 12 de l'ordre du jour). Un système de rapports en ligne a été mis à la disposition de tous les membres de la Conférence aux fins de la collecte d'informations d'avril à juillet 2017. Les questionnaires demandaient que soit rédigé un bref compte rendu sur les engagements soumis et comportaient des questions détaillées sur les paragraphes des dispositifs des résolutions. Outre ces questionnaires, pour tous les domaines thématiques, des informations complémentaires ont été extraites de rapports, bulletins d'information, sites web et publications sur les réseaux sociaux. Un certain nombre de Sociétés nationales, États, centres de référence et responsables des dossiers à la Fédération internationale et au CICR ont été contactés en juin et juillet 2017 et interrogés directement sur les progrès réalisés.

Au cours des deux dernières années, les Sociétés nationales, les États, la Fédération internationale et le CICR ont déployé des efforts considérables pour mettre en œuvre les résultats de la XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale, et le présent rapport expose certaines de ces réalisations. On trouvera tous les rapports présentés par les Sociétés nationales et les États à l'adresse <http://rcrcconference.org>. La liste des Sociétés nationales et des États qui ont soumis des rapports et participé à des entretiens bilatéraux figure à l'annexe 1.

Nous remercions vivement toutes les Sociétés nationales et tous les États qui ont répondu aux questionnaires, se sont prêtés aux entretiens bilatéraux et ont communiqué leurs rapports, études de cas, photos et autres documents pertinents et qui, ce faisant, nous ont donné de précieuses informations sur les efforts et activités qu'ils ont déployés ces deux dernières années.

**Résolution 3 – La violence sexuelle et sexiste : action commune en matière de prévention et d'intervention (32IC/15/R3)**

Ces dernières années, les organisations humanitaires ont manifesté une préoccupation croissante au sujet de la violence sexuelle dans les conflits armés et de la violence sexuelle et sexiste dans les situations de catastrophe et les autres situations d'urgence, comme en témoigne l'adoption de la résolution 3 du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à la XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale en 2015.

**Principales réalisations :**

- Engagements standard minimums relatifs au genre et à la diversité, y compris la violence sexiste, dans les programmes d'urgence.
- Lancement du programme de formation Égalité de genre et diversité dans les situations d'urgence.
- Ateliers régionaux d'écriture et de travail à Nairobi et au Guatemala.
- Premier programme de formation des formateurs en matière de violence sexuelle et sexiste dans les situations d'urgence à Sri Lanka.
- Sensibilisation des communautés au problème de la violence sexuelle en République démocratique du Congo, en République centrafricaine, au Soudan du Sud, en Colombie, en Somalie et en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

En 2015, la Fédération internationale a publié un ensemble d'engagements standard minimums relatifs au genre et à la diversité, y compris la violence sexiste, dans les programmes d'urgence afin d'aider le Mouvement à analyser, dans leurs différences, les besoins des femmes et des hommes de tous âges et de tous horizons, et à déterminer les réponses à y apporter. Ce document d'orientation fait actuellement l'objet d'une révision, en vue de mieux refléter les faits récents (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Mouvement) dans le domaine de la violence sexuelle et sexiste. Faisant fond sur la réussite de la formation « Seven Moves » relative à l'égalité de genre et à la diversité, une formation sur l'égalité de genre et la diversité dans les situations d'urgence a été lancée en 2015. La Fédération internationale et le CICR ont travaillé en étroite collaboration à la mise au point de cette formation, qui vise spécifiquement à renforcer les capacités de l'ensemble des composantes, du personnel et des volontaires du Mouvement en matière de prévention de la violence sexuelle et sexiste et d'intervention. Un soutien à la formation sur les questions de protection, d'égalité de genre et d'inclusion, directement lié aux activités engagées en réponse à la migration en Europe, a été fourni via le bureau régional de la Fédération internationale pour l'Europe. Une première formation de formateurs, tenue du 22 au 26 mai 2017 à Sri Lanka, a réuni 22 personnes issues de Sociétés nationales, de la Fédération internationale et du CICR. Le déploiement du programme de formation sur la violence sexuelle et sexiste dans les situations d'urgence va être poursuivi tout au long de la seconde moitié de la période de compte rendu.

Dans la perspective de la XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale, la Fédération internationale avait fait réaliser une étude d'ensemble intitulée « La violence sexiste dans les situations de catastrophe : on ne la voit pas, on n'en parle pas » afin de renforcer les activités de plaidoyer sur la question et de combler le manque persistant d'informations sur les moyens de prévenir la violence sexuelle et sexiste, et d'y répondre, pendant et après une catastrophe. Le rapport de suivi [« Unseen, Unheard »](#), publié en 2016, formule des recommandations dans quatre domaines : 1) sensibilisation aux cas de violence sexiste dans les situations de catastrophe et compréhension de la problématique ; 2) mise à

disposition de services et accès à ces services ; 3) sécurité ; 4) moyens de subsistance et migration. Toutes les Sociétés nationales qui ont participé aux études de cas ont déjà commencé à mettre en pratique les enseignements tirés.

Pendant la période considérée, la Fédération internationale a poursuivi sa collaboration avec le gouvernement suédois, avec les conseillers régionaux REGA du Gender-based Violence Area of Responsibility (GBV AoR) ainsi qu'avec les autres membres du Age and Disability Consortium (programme ADCAP de renforcement des capacités relatives à l'âge et au handicap), dans le but de créer un environnement plus sûr et plus inclusif pour les femmes et les filles pendant et après les catastrophes, et de se pencher sur les liens qui existent entre le vieillissement, le handicap et le genre.

### Modèles de réussite



\*\* La Croix-Rouge allemande soutient la Société du Croissant-Rouge turc dans des centres communautaires de Turquie (Adana, Istanbul et Izmir) qui fournissent des services de conseil aux réfugiés syriens et aux populations hôtes. Nombre des réfugiés qui utilisent ces services, essentiellement des femmes et des enfants, ont été touchés par la violence sexuelle et sexiste. Les centres leur proposent un soutien psychosocial, qui comprend des séances de conseil, et les orientent vers d'autres institutions si une assistance plus poussée est nécessaire. Le personnel et les volontaires de ces centres sont formés aux premiers secours psychologiques et ont été sensibilisés à la violence sexuelle et sexiste.

\*\* Le Croissant-Rouge palestinien organise des ateliers de sensibilisation et des séances de formation sur la question de la violence sexiste, qui est abordée par plusieurs programmes gérés par différents départements de la Société nationale. Par exemple, le département de l'action communautaire organise des campagnes sur les programmes relatifs à la maternité sans risques, et le département de la gestion des catastrophes intègre la violence sexiste dans divers programmes, ainsi qu'aux évaluations sur les besoins en matière de services. Concernant la violence sexiste, le département Jeunesse de la Société nationale met en œuvre les initiatives « Les jeunes en tant qu'agents du changement de comportement » (YACB) et Life Skills, qui traitent la question en détail, à la suite d'évaluations des besoins menées en 2012 et en 2014.

\*\* La Croix-Rouge danoise a noué un partenariat avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge de Hongrie, de Roumanie et de Bulgarie aux fins de la mise en œuvre d'un projet biennal intitulé « Renforcer les méthodes et pratiques psychosociales pour bâtir la résilience des femmes victimes de la violence domestique ». La première année, ce projet a permis à 70 femmes ayant subi des violences domestiques de trouver du réconfort les unes auprès des autres et de recevoir l'aide de volontaires de la Croix-Rouge formés à cet effet.

La Fédération internationale a facilité l'organisation à Belgrade, en 2016, d'une formation au soutien psychosocial des victimes de la violence sexuelle et sexiste, à laquelle ont participé 28 personnes. En outre, en avril 2017, elle a organisé le premier atelier régional européen sur la protection, l'égalité de genre et l'inclusion, qui a réuni 43 participants de 21 Sociétés nationales et du CICR. Elle a aussi dirigé

la première formation de base dans ce domaine à Bresso (Milan), à l'intention de 52 participants de toutes les régions.

Le CICR a continué de s'employer à améliorer son action contre la violence sexuelle dans les conflits armés. Dans ce but, il a adapté ses programmes existants en renforçant leur volet clinique et la réponse aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial et en mettant l'accent sur la sensibilisation des communautés (par exemple en République démocratique du Congo, en République centrafricaine, au Soudan du Sud et en Colombie). Il s'est aussi attaché à élaborer de nouveaux programmes sur la base d'évaluations approfondies (en Iraq, au Burundi et au Nigéria). En Somalie, le CICR fournit un soutien aux centres de santé primaire locaux et forme des sages-femmes avec l'assistance du Croissant-Rouge de Somalie. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, il dispense des formations au personnel des centres de santé nationaux afin de mieux le préparer à répondre à la violence sexuelle. Il a intégré la question de façon plus systématique dans ses activités. Dans certains cas, il s'est attaché à modifier le comportement des forces armées et de sécurité, par exemple en Jordanie, où des modules spécifiques sur la violence sexuelle ont été élaborés et dispensés aux porteurs d'armes. Au Bangladesh, au Pakistan, en Mauritanie et en Inde, entre autres, le CICR a également participé à la sensibilisation des troupes de maintien de la paix, avant leur déploiement, à l'interdiction de la violence sexuelle. En partenariat avec le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU (DOMP), il a par exemple tenu un atelier régional en Inde, durant lequel une cinquantaine d'officiers supérieurs de 27 pays fournissant des contingents aux opérations de maintien de la paix ont discuté de la protection des civils contre la violence, y compris la violence sexuelle.

La Croix-Rouge de Belgique et la Croix-Rouge finlandaise coopèrent avec le gouvernement de leur pays au renforcement de la législation existante sur la protection contre la violence sexuelle et sexiste. Beaucoup de Sociétés nationales et d'États mènent des programmes visant à sensibiliser les forces armées à la protection des femmes et des enfants dans les pays ou situations de conflit où elles sont déployées.

La Croix-Rouge allemande a pris des mesures spécifiques pour prévenir la violence sexuelle et sexiste parmi les réfugiés en énonçant des directives relatives à la conception et à l'emplacement des installations sanitaires, à la création d'espaces pour les enfants et au logement des familles dirigées par une femme. Une politique de protection de l'enfance et un mécanisme de réponse en cas de violence sexuelle ont aussi été mis en œuvre dans les centres d'accueil pour migrants.

Membre du réseau du Mouvement sur la violence sexuelle et sexiste, la Croix-Rouge danoise a apporté son soutien au centre de référence de la Fédération internationale pour le soutien psychosocial en vue de l'élaboration d'un module éducatif sur la violence sexuelle et sexiste (soutien psychosocial des personnes touchées par la violence sexuelle et sexiste), ainsi que d'activités éducatives en lien avec les programmes psychosociaux mis en œuvre dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord. Depuis 2003, la Croix-Rouge danoise gère des réseaux de soutien (appelés Aftercare Support Networks) aux femmes et à leurs enfants, après qu'ils ont quitté un foyer d'accueil. Elle compte désormais 20 de ces réseaux, où 155 volontaires apportent actuellement un soutien à 503 victimes/survivantes de la violence sexuelle et sexiste et à leurs enfants.

La Croix-Rouge de Norvège aide le CICR à élargir la base de connaissances relatives à la prévention de la violence sexuelle, et met en particulier l'accent sur le dialogue avec les forces armées, l'idée étant d'intégrer l'interdiction de la violence sexuelle dans les programmes de formation militaire. Elle a aussi entretenu un dialogue bilatéral avec les autorités norvégiennes aux fins de la mise en œuvre de différents aspects de la résolution et de la promotion de celle-ci auprès d'autres États. En outre, la Société nationale a contribué à l'élaboration et la mise à l'essai de la nouvelle formation sur la violence

sexuelle et sexiste pour la Fédération internationale et les Sociétés nationales. Elle a coorganisé des forums sur la violence sexuelle et sexiste en Afrique en 2015, 2016 et 2017, ainsi que le forum sur la violence sexuelle et sexiste dans les Amériques en 2017. Enfin, elle présidera le groupe de travail sur la violence sexuelle et sexiste de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui réunit le CICR, la Fédération internationale et des Sociétés nationales.

À Madagascar, selon les informations fournies par le ministère de la Défense nationale, outre des mesures législatives au niveau national, des mesures administratives ont été prises pour protéger les droits du personnel féminin.

En partenariat avec la Fédération internationale, la Croix-Rouge australienne soutient la mise en œuvre de la résolution sur la violence sexuelle et sexiste dans la région Asie-Pacifique, en particulier le volet « situations de catastrophe ». Elle mène des recherches dans différents pays en collaboration avec d'autres Sociétés nationales, des États et des organisations régionales (par exemple l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est – ASEAN), afin d'élargir la base de connaissances et d'élaborer des recommandations spécifiques en vue de la prévention de la violence sexuelle et sexiste dans les situations de catastrophe, et participe au programme « Droit relatif aux catastrophes » au Myanmar, au Bangladesh, au Samoa, en Indonésie, au Laos et aux Philippines. La Croix-Rouge australienne collabore avec la Fédération internationale à la mise à l'essai et au déploiement de la formation à la violence sexuelle et sexiste dans la région Asie-Pacifique, par le biais de trois formations sous-régionales (Asie du Sud, Asie du Sud-Est et Pacifique).

Le gouvernement du Japon a soutenu la prévention de la violence sexuelle dans les conflits armés en contribuant aux activités menées par le CICR en Afrique subsaharienne et au Moyen-Orient. La Société de la Croix-Rouge du Japon a organisé pour la première fois au Japon un séminaire YABC – l'initiative de la Fédération internationale visant à promouvoir une culture de non-violence et de paix –, a créé une réglementation interne destinée à prévenir le harcèlement sexuel et les autres formes de harcèlement, et a dispensé des formations à son personnel via une plateforme d'apprentissage en ligne.

La Croix-Rouge britannique a soutenu un programme d'aide en espèces mis en œuvre par le CICR en faveur des victimes de la violence sexuelle en République démocratique du Congo. Dans ce cadre, elle a élaboré une politique et des notes d'information sur le projet de filet de sécurité sociale pour les personnes qui ont subi des violences sexuelles et a formulé des recommandations en vue de l'amélioration du programme. Elle participe aussi à un programme de la Croix-Rouge guinéenne sur la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes. Ce programme, mené par un consortium, vise spécifiquement à lutter contre les mutilations génitales féminines. Début juin 2016, la Société nationale a tenu un séminaire conjoint avec le Secrétariat du Commonwealth sur le DIH, qui a compris une séance sur la violence sexuelle et sexiste dans les conflits armés et les situations de catastrophe. Conformément à l'engagement pris par le Royaume-Uni dans le cadre de l'examen de haut niveau relatif à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité, les troupes britanniques participant à des missions à l'étranger de grande ampleur reçoivent avant leur déploiement une formation qui est également suivie par les partenaires internationaux. Chaque année, l'équipe britannique de soutien à la paix en Afrique de l'Est dispense une formation sur la violence sexuelle à plus de 7 000 membres des forces africaines de maintien de la paix. En 2016 également, une campagne « Mettre fin à la stigmatisation » a été élaborée. Les ambassades ou hauts-commissariats britanniques au Kosovo, au Népal, au Nigéria, en Somalie, en Colombie, en Iraq, à Sri Lanka et en Birmanie ont organisé des ateliers consacrés à la lutte contre la stigmatisation ; une deuxième série d'ateliers nationaux est prévue pour septembre 2017.

L'équipe de la Croix-Rouge américaine chargée du DIH organise des formations sur le cadre juridique et de politique interdisant la violence sexuelle et sexiste dans les conflits armés et les situations de catastrophe, ainsi que des formations à l'intention des travailleurs humanitaires.

En Belgique, un plan et des instructions ont été adoptés pour prévenir les actes de violence sexuelle et sexiste, notamment un plan d'action relatif à la mise en œuvre du plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (adoptée en 2000). Dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile de la Croix-Rouge de Belgique – Communauté flamande, on s'emploie en permanence à organiser des groupes de discussion pour permettre aux femmes d'évoquer leur expérience des centres, le but étant de faire en sorte qu'elles puissent se sentir en sécurité.

La Croix-Rouge finlandaise a participé au processus de consultation lié au plan d'action national finlandais 2017-2020 (résolution 1325) et a contribué aux activités de prévention, soutien et protection relatives à la violence sexuelle et sexiste dans le contexte humanitaire. Ce processus, auquel ont participé de nombreux organismes nationaux et organisations de la société civile, a été conduit par des responsables gouvernementaux. En outre, des équipes d'intervention médicale d'urgence de la Croix-Rouge finlandaise ont fourni des soins de santé (y compris dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive), des services d'orientation et un soutien psychosocial aux victimes de la violence sexuelle et sexiste.

La Croix-Rouge slovène a mis une assistance et d'autres mesures spéciales à la disposition des victimes de la violence sexuelle et sexiste, en particulier les femmes et les enfants, dans le contexte de la migration. Le gouvernement slovène poursuit ses efforts de sensibilisation à la question de la violence sexuelle et sexiste dans les conflits. La Slovénie améliore l'éducation aux droits de l'homme et la formation des membres des forces armées, plus particulièrement du personnel de diverses opérations de paix, par des cours consacrés spécialement à la protection des enfants, aux femmes dans les opérations de maintien de la paix, à la protection des civils, etc.

Les questions de genre font partie intégrante du projet stratégique de la Croix-Rouge suisse relatif à l'intégration sociale et du plan d'action connexe sur les migrants. La Société nationale a conçu un projet pilote consacré aux jeunes réfugiés traumatisés, de même que des modules de formation avancée sur les questions de genre, à l'intention des volontaires et d'autres groupes cibles qui interagissent en Suisse avec ces jeunes. Le Service ambulatoire de la Croix-Rouge suisse pour victimes de la torture et de la guerre propose des thérapies de groupe destinées spécifiquement aux femmes, durant lesquelles celles-ci peuvent aussi parler de la violence sexuelle et sexiste.

Le Portugal est déterminé à prévenir la violence sexuelle et sexiste dans les situations de conflit armé et de catastrophe et à mettre en œuvre des mécanismes de réponse fiables. Dans cette optique, il a adopté de nouvelles réglementations nationales et internationales et mis en œuvre des plans d'action spécifiques aux niveaux national et international. Il a notamment ratifié la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul). Au niveau national, du droit constitutionnel au droit pénal, de nombreuses dispositions traitent la question de la violence sexuelle et sexiste.

La Croix-Rouge française mène des activités dans le domaine de la santé maternelle et infantile en République centrafricaine, au Cameroun et en Côte d'Ivoire, où elle s'attache à réduire les risques psychosociaux pour les femmes enceintes, les mères allaitantes et les enfants, dans le cadre d'un programme de lutte contre la malnutrition mené en collaboration avec d'autres Sociétés nationales en lien avec les questions touchant au genre et à la diversité.

Le parlement de la République de Croatie a adopté une *lex specialis* sur les droits des victimes de la violence sexuelle lors de la guerre d'indépendance croate (1990-1996). Cette loi, entrée en vigueur le 18 juin 2015, est fondée sur les résultats de travaux de recherche effectués en 2013 par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en coopération avec le gouvernement croate en vue de déterminer le nombre de victimes de la violence sexuelle pendant la guerre d'indépendance, nombre qui a été estimé à 2 200 personnes. Les personnes concernées ont bénéficié d'une aide psychosociale, de services médicaux et de réadaptation et d'une indemnisation financière pour les abus subis. La Croix-Rouge croate fournit une assistance directe aux adultes victimes de la traite d'êtres humains, dont beaucoup ont été victimes d'exploitation sexuelle et ont été touchés par des conflits armés.

La nouvelle stratégie des opérations internationales 2020 de la Société canadienne de la Croix-Rouge est axée sur la protection, les questions de genre et l'engagement communautaire, ainsi que sur la prévention de la violence sexuelle et sexiste et la réponse à de tels actes. La Société nationale a entrepris d'élaborer une nouvelle politique relative à l'égalité de genre et à la diversité et réalise un examen des questions de genre afin d'adopter et de mettre en œuvre des politiques et normes institutionnelles visant à renforcer l'égalité de genre et la prévention de la violence sexuelle et sexiste. Les programmes de prévention de la violence domestique mis en œuvre dans les écoles du pays touchent chaque année plus de 700 000 enfants, adolescents et adultes.

Le Croissant-Rouge de Malaisie a créé un poste de coordonnateur pour les questions relatives à l'égalité de genre et à la diversité. En 2016, il a organisé pour la première fois une formation des formateurs sur ces questions. Grâce à cette formation, chaque État de Malaisie dispose désormais d'un formateur à l'égalité de genre et à la diversité. Les formateurs auront pour tâche de diffuser des connaissances sur la violence sexuelle et sexiste dans leur État.

Avec le soutien d'autres Sociétés nationales, la Croix-Rouge néerlandaise finance et met en œuvre deux programmes liés à la violence sexuelle et sexiste au Burundi et au Soudan du Sud. Au Soudan du Sud, des efforts de sensibilisation de la population en général – dont les chefs locaux et les groupes d'hommes – à l'interdiction de la violence sexuelle et à la nécessité de prévenir cette forme de violence et d'assister et de protéger les victimes/survivants sont déployés ; en outre, des efforts sont faits pour promouvoir l'accès des survivants de la violence sexuelle et sexiste aux systèmes de justice. Au Burundi, en collaboration avec le CICR, la Croix-Rouge néerlandaise et la Croix-Rouge du Burundi veillent à ce que les structures de santé soient accessibles et disposent des traitements adéquats pour les victimes de viol, et facilitent l'accès à d'autres services tels qu'un soutien psychologique et une assistance financière, selon les besoins et les souhaits des survivants. Au Soudan du Sud, ces services sont assurés par l'intermédiaire d'un système d'orientation.

La Croix-Rouge suédoise a participé activement au groupe de travail du gouvernement suédois sur la mise en œuvre de la résolution 1325. Au travers de ce groupe, elle a pu mettre l'accent sur les questions clés visées par la résolution de la XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale. De plus, la Société nationale fournit des services de réadaptation aux survivants d'actes de torture et aux personnes traumatisées par une situation de conflit armé ou une expérience semblable. Des soins sont également proposés aux victimes d'actes de violence sexuelle et sexiste. La Croix-Rouge suédoise plaide pour un meilleur accès aux services de santé spécialisés pour les hommes, les femmes, les garçons et les filles touchés par le problème.

**Défis**

- Caractère sensible de la question, absence de volonté politique et d'engagement de la part des États ; la gravité de la question n'est pas reconnue de la même façon dans toutes les régions.
- Manque général de compétences en matière d'égalité de genre et de diversité au sein du Mouvement.
- Travail préparatoire, temps et ressources considérables nécessaires pour concevoir des réponses efficaces et de qualité à la violence sexuelle.
- Réticence des groupes de jeunes à parler de la violence sexuelle et du harcèlement à cause des normes sociales et de la stigmatisation.

**Résolution 4 : Les soins de santé en danger – Continuer ensemble à protéger la fourniture des soins de santé (32IC/15/R4)****Principales réalisations**

- Tables rondes régionales liant le Cadre pour un accès plus sûr à la problématique des soins de santé en danger, organisées conjointement pour l'Afrique de l'Est, l'Afrique de l'Ouest et l'Asie avec des délégations du CICR et des représentants de la Fédération internationale.
- Mandat des Sociétés nationales chefs de file (Groupe de référence du Mouvement) réexaminé et prolongé jusqu'à fin 2019.
- Réunions annuelles tenues en mai 2016 et 2017 pour partager les enseignements tirés de plusieurs initiatives nationales.
- Établissement de la communauté d'action pour les prestataires de soins ambulanciers et préhospitaliers dans les situations de risque.
- Mise à disposition à l'interne comme à l'externe d'une évaluation rapide de la préparation.
- Formation en ligne ouverte à tous (MOOC) sur la violence contre les prestataires de soins de santé.
- Maintien de la question parmi les priorités à l'échelle mondiale.

Plusieurs Sociétés nationales d'Afrique, notamment celles du Kenya, du Nigéria, du Sénégal, de la Somalie, du Soudan du Sud et du Soudan, ont mené des activités de sensibilisation et des programmes de consultation sur les soins de santé en danger. Le Kenya élabore actuellement un plan d'action pour

### Modèles de réussite



\*\* Le 30 mai 2016, en El Salvador, un protocole interinstitutions pour la coordination et la protection des services de santé a été signé, qui a conduit à une baisse du nombre d'attaques contre le personnel de la Croix-Rouge et les agents de santé d'autres organisations. Ce protocole visant à protéger les services de santé a trois objectifs : donner les moyens à la Croix-Rouge d'El Salvador de fournir ses services de santé et de mener ses activités humanitaires en toute sécurité ; permettre à la Société nationale de continuer à collaborer avec d'autres acteurs pour suivre et améliorer la sécurité de leurs personnels de santé ; mobiliser un soutien en vue de l'élaboration d'un nouveau manuel de sécurité pour les services de santé, lequel sera aussi utilisé par les autres pays de la région connaissant une instabilité sociale semblable. Les prestataires nationaux de soins de santé ont amélioré la sécurité en travaillant ensemble pour faire mieux connaître les protocoles et procédures de sécurité et en favoriser la mise en œuvre. Le manuel de sécurité pour les services de santé dont s'est dotée la Croix-Rouge d'El Salvador est maintenant largement utilisé.

\*\* La Croix-Rouge australienne a coopéré avec différentes parties prenantes clés en vue d'intégrer des informations sur la problématique des soins de santé en danger dans le programme de nombreuses formations universitaires. Un cours de DIH sur mesure a été conçu pour les étudiants en médecine en coopération avec une société d'étudiants en médecine de Tasmanie, et la formation des personnels de santé dispensée par l'Army School of Logistic Operations à Bandiana a été renforcée. Une formation relative aux soins de santé en danger a aussi été dispensée au personnel des forces de défense australiennes dans le Territoire du Nord, en Nouvelle-Galles-du-Sud et dans le Queensland. Ces activités ont contribué à établir le rôle de chef de file de la Croix-Rouge australienne pour les questions de DIH, y compris les soins de santé en danger, auprès des secteurs humanitaire et médical. La Société nationale a collaboré avec l'association australienne des étudiants en médecine AMSA pour élaborer une politique relative aux soins de santé en danger. Par ailleurs, les délégués de la Croix-Rouge australienne déployés à l'étranger suivent la formation IMPACT, dans le cadre de laquelle ils doivent, avant leur départ, suivre le cours Stay Safe, ainsi que les modules en ligne relatifs aux soins de santé en danger.

le développement, qui sera mis en œuvre par le gouvernement et par d'autres parties prenantes. Au Nigéria, la Croix-Rouge du Nigéria a réimprimé des affiches empruntées à la Croix-Rouge du Soudan du Sud, qui seront distribuées à Kaduna en vue de la formation de 37 coordonnateurs de sections locales. Au Sénégal, trois universités – UGB, Bambey et Thies – ont publié des communiqués de presse, tenu des expositions de photographies et organisé des séances de sensibilisation sur le thème des soins de santé en danger. En Somalie, des séances de consultation sur la notification des incidents ont été tenues à l'intention des secrétaires des sections du Croissant-Rouge de Somalie, des responsables des questions de santé et des membres clés du personnel hospitalier. La Croix-Rouge du Soudan du Sud a tenu des réunions sur les soins de santé en danger avec d'autres parties prenantes, tandis que le Croissant-Rouge soudanais a organisé des séances sur la question à l'intention des équipes

d'intervention d'urgence et de préparation aux situations d'urgence. La Croix-Rouge malagasy et la Société canadienne de la Croix-Rouge réalisent des programmes de sensibilisation au DIH. À Madagascar, le ministère de la Défense a interdit le port d'armes dans les centres de santé et l'utilisation d'ambulances à des fins autres que pour les urgences sanitaires ; de plus, la protection des blessés, des malades et des prestataires de services de santé est intégrée dans le programme de formation des écoles militaires. La Société canadienne de la Croix-Rouge a lancé le module intitulé « Le Canada et les conflits », qui s'inscrit dans le cadre du programme Explorons le Droit humanitaire et dont l'un des thèmes est la question des soins de santé en danger ; ce module (qui existe en anglais et en français) doit permettre aux enseignants de dispenser une formation au DIH aux jeunes du secondaire. En 2016, la Société nationale a aussi tenu huit conférences consacrées directement ou indirectement aux soins de santé en danger et à la sensibilisation au DIH.

Concernant les soins de santé en danger, le Cambodge a mis l'accent sur des programmes pluridisciplinaires de sensibilisation, tout en s'employant à élaborer les cadres juridiques nationaux nécessaires aux changements de politique. La Société de la Croix-Rouge colombienne a mobilisé cinq parties prenantes lors de forums régionaux en vue de la création de mécanismes pour traiter les violations et incidents à l'encontre de la mission médicale, conformément au manuel de formation et au matériel de communication relatifs à la mission médicale ; elle a notamment mis en place une formation à l'intention des formateurs des sections locales de la Croix-Rouge cambodgienne. En Afghanistan, l'accent a été mis sur les aspects juridiques, la loi relative à la Société nationale, approuvée par le gouvernement, régissant toutes les questions la concernant ainsi que l'emblème. Des affiches, des brochures et d'autres supports promotionnels ont été distribués dans le cadre des programmes de sensibilisation menés par le Croissant-Rouge afghan. Des tables rondes ont également été organisées avec des chefs et dignitaires religieux dans le cadre d'un programme de consultation.

La Croix-Rouge australienne a achevé un examen de la législation nationale relative à la protection des personnels de santé et met au point un rapport analysant les lacunes dans l'application, en Australie, des recommandations relatives aux soins de santé en danger. Ce rapport sera remis au gouvernement, et des discussions auront lieu à son sujet dans le cadre de la Commission nationale de mise en œuvre du DIH. Par ailleurs, le gouvernement australien a apporté un soutien aux efforts de diffusion du DIH déployés par la Société nationale.

La Société de la Croix-Rouge du Japon a tenu une série de conférences sur les soins de santé en danger dans les écoles de soins infirmiers et les universités. Au Népal, la Croix-Rouge du Népal mène des activités de sensibilisation, appelant au transport sûr des blessés et des malades, et organise des séances d'information sur les soins de santé en danger à l'intention du personnel gouvernemental. La Croix-Rouge américaine forme le personnel et les volontaires chargés de l'éducation des jeunes aux obligations juridiques touchant aux soins de santé, tandis que l'équipe chargée du DIH entretient un dialogue régulier avec le département américain de la Défense sur les questions relatives aux soins de santé en danger.

Au Pakistan, des outils ont été mis au point pour faciliter la collecte de données dans le cadre d'études de référence sur cette thématique. L'accent est mis sur quatre professions : les médecins, le personnel infirmier, les conducteurs d'ambulance et les agents de sécurité. Un manuel de formation à l'intention des personnels de santé et du matériel d'information, de formation et de communication ont été élaborés, de même qu'un manuel destiné à favoriser les changements de comportement.

En Indonésie, la section de Jakarta de la Croix-Rouge indonésienne a mené un exercice visant à tirer les enseignements des services de santé qu'elle a fournis lors des manifestations massives liées aux élections du gouvernement provincial de février 2017.

Plusieurs autres Sociétés nationales travaillent de concert avec le gouvernement de leur pays en vue de la mise en œuvre de la résolution, notamment la Croix-Rouge suisse, la Croix-Rouge slovène, la Croix-Rouge allemande, le Croissant-Rouge du Kazakhstan, la Croix-Rouge suédoise et la Croix-Rouge de Belgique.

La Croix-Rouge de Belgique et des parlementaires intéressés collaborent à l'organisation, au parlement belge (Sénat) d'un colloque sur les soins de santé en danger et le cadre juridique international applicable à la protection de la mission médicale dans les conflits armés. En vertu d'accords bilatéraux conclus entre le ministère belge de la Défense et la Croix-Rouge de Belgique en juin 2016, une possible coopération entre la Société nationale et le corps médical des forces armées belges est prévue aux fins de la mise en œuvre de la résolution.

Le parlement allemand a récemment adopté une loi visant à renforcer les mesures de protection des membres des forces de l'ordre et des personnels de santé/services ambulanciers, à laquelle la Croix-Rouge allemande avait apporté son soutien. Les données relatives aux actes de violence commis à l'encontre du personnel médical sont collectées et conservées par les autorités publiques compétentes.

Dans le cadre du projet pour la santé mené par la Croix-Rouge suisse au Honduras, les mentalités et comportements du personnel de santé ont été analysés, et des mesures ont été prises pour favoriser un comportement plus empathique de sa part. La Suisse s'emploie régulièrement à promouvoir la protection de la mission médicale au niveau multilatéral, par exemple aux Nations Unies (Assemblée générale, Conseil de sécurité et ECOSOC), ainsi que lors de réunions consacrées à la question (par exemple à la Réunion universelle des Commissions nationales de DIH tenue à Genève en novembre-décembre 2016).

Le Croissant-Rouge du Kazakhstan a mis en place une série de formations et a produit deux vidéos en russe sur les résolutions relatives aux soins de santé en danger, disponibles sur le site web de la Société nationale ([www.redcrescent.kz](http://www.redcrescent.kz)).

Un groupe de travail sur la protection des soins de santé dans les conflits armés a été constitué par le ministère suédois des Affaires étrangères. La Croix-Rouge suédoise travaille en étroite coopération avec des parlementaires à l'élaboration d'une liste de vérification sur la protection des soins de santé à l'intention des députés suédois. En coordination avec Médecins Sans Frontières et le Comité suédois pour l'Afghanistan, elle a organisé au Parlement suédois un séminaire intitulé « Que peuvent faire les parlementaires pour protéger les soins de santé ? ». La Croix-Rouge suédoise a également mis au point sa propre campagne de sensibilisation, dans le cadre de laquelle une ambulance très endommagée parcourt la Suède. L'initiative s'accompagne d'une campagne de communication sur les soins de santé en danger.

Depuis la XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale, la Croix-Rouge de Norvège a soutenu la mise en œuvre nationale des recommandations relatives aux soins de santé en danger en Colombie, en El Salvador, au Honduras, au Liban, en Libye et au Soudan du Sud, a créé et dirige la communauté d'action pour les prestataires de soins ambulanciers et préhospitaliers dans les situations de risque, et a déployé des efforts de plaidoyer au niveau national, notamment par des canaux bilatéraux et par l'organisation de séminaires. La Société nationale a associé le secteur ambulancier norvégien à l'un de ces séminaires, et a invité le personnel ambulancier à participer à la communauté d'action. La Croix-Rouge de Norvège a aidé les Sociétés nationales de Colombie, d'El Salvador et du Honduras à collecter des données sur les attaques contre des personnels ou des structures de santé, des patients ou des transports médicaux, et a facilité l'échange de bonnes pratiques grâce à des cours en ligne auxquels se sont

inscrits quelque 1 500 participants en 2016 et 2017. En 2016, la Croix-Rouge de Norvège et la Croix-Rouge suédoise ont organisé un séminaire conjoint à Oslo, où le secteur ambulancier a souligné l'ampleur du problème en Norvège et en Suède et où les autorités sanitaires des deux pays ont été invitées à donner suite aux recommandations. En El Salvador, la Société nationale a amélioré la visibilité des véhicules et des uniformes, élaboré des directives sur la façon de réagir dans les situations à haut risque et fait modifier certains numéros de plaques d'immatriculation afin de réduire les risques d'attaques ciblées.

La Croix-Rouge danoise a adopté une stratégie de communication discrète pour ses centres de soins destinés aux personnes ne possédant pas de papiers d'identité danois. L'objectif consiste à permettre à ces centres de fonctionner sans susciter de controverse, tout en plaidant en faveur de l'idée que les soins de santé en faveur des personnes sans papiers devraient être du ressort de l'État.

La Société du Croissant-Rouge égyptien a donné des conférences et organisé des séances d'information sur les soins de santé en danger et le DIH à l'intention d'étudiants de niveau universitaire. Elle a aussi donné une conférence annuelle sur le DIH, durant laquelle elle a renvoyé aux publications pertinentes sur les soins de santé en danger. La conférence s'adressait aux étudiants suivant le programme diplômant sur la médecine dans les situations de conflit et de catastrophe de la Worshipful Company of Apothecaries. La Société nationale a également tenu des séances de sensibilisation aux soins de santé en danger et au DIH pour les étudiants en médecine de deux universités du Caire. Un atelier de formation de trois jours sur ces deux thématiques a été organisé pour des étudiants en médecine de Syrie, d'Iraq et du Yémen.

En Israël, le Magen David Adom a organisé un atelier sur les enseignements à tirer d'un incident faisant de nombreuses victimes, durant lequel l'accent a été mis sur la protection des soins de santé à Tel-Aviv. Le CICR, la Fédération internationale, la Croix-Rouge de Norvège et 19 autres Sociétés nationales, ainsi que le SAMUR de Madrid et le ministère israélien de la Santé, ont assisté à l'atelier.

En Palestine, les protocoles et lignes directrices sur les soins de santé en danger qui ont été élaborés et mis en place ont contribué à faire diminuer le nombre de blessés. Le Croissant-Rouge palestinien a établi un mécanisme avec le ministère de la Santé, afin de coordonner les activités et de conduire des campagnes de sensibilisation.

Au Portugal, la plateforme nationale pour la réduction des risques a conduit un exercice national d'évaluation de la sécurité des bâtiments dans les hôpitaux publics en 2016. Le gouvernement et la Société nationale sont convenus d'un plan d'action conjoint faisant intervenir les départements compétents (ministère de la Santé, ministère de l'Éducation, ministère de l'Intérieur) pour évaluer la législation applicable à l'utilisation des emblèmes distinctifs et créer un système de contrôle national visant à prévenir toute utilisation abusive de ces emblèmes.

Le ministère de la Santé de la République tchèque et la Croix-Rouge tchèque continuent de coopérer sur des cours destinés aux gestionnaires de crise, dispensés par l'intermédiaire de l'Association des services de secours médicaux.

La Croix-Rouge espagnole a organisé un cours sur le thème des attaques contre les personnels de santé, auquel ont participé des représentants du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, du service médical des armées, de l'Ordre des médecins d'Espagne, du CICR et de la Société nationale. La Croix-Rouge espagnole cherche à obtenir que la non-protection des personnels et des structures de santé dans les conflits armés soit qualifiée de crime de guerre dans le code pénal militaire.

**Défis**

- Mobilisation des États et des autres acteurs extérieurs au Mouvement au niveau national.
- Caractère complexe et sensible du processus de collecte et d'analyse de données qualitatives et quantitatives sur la violence contre les soins de santé.
- Suivi de toutes les initiatives liées aux soins de santé en danger mises en œuvre par les Sociétés nationales qui ne font pas partie du Groupe de référence du Mouvement (établissement d'une cartographie globale).
- Mise en œuvre d'une véritable approche à l'échelle du Mouvement (CICR-Sociétés nationales-Fédération internationale) pour renforcer la protection des soins de santé au niveau national (analyse du problème et plan d'action conjoints).

**Résolution 5 : La sûreté et la sécurité des volontaires de l'humanitaire (32IC/15/R5)****Principales réalisations**

- Formation à la sûreté et à la sécurité pour le personnel et les volontaires.
- Véritable volonté de collecter et gérer les données relatives aux volontaires, y compris les données démographiques.
- Existence de régimes d'assurance ou volonté d'établir de tels régimes en faveur des volontaires du monde entier.
- Politiques relatives au volontariat élaborées par de nombreuses Sociétés nationales.

En juin 2016, le Conseil de direction de la Fédération internationale a adopté un Cadre d'action relatif au volontariat, qui sera mis en œuvre par une Alliance de Sociétés nationales des cinq régions. Ce Cadre d'action vise deux objectifs : d'une part, recenser, faire connaître et adapter les pratiques fructueuses en matière de volontariat afin qu'elles soient reproduites ou étendues ; d'autre part, assurer la sécurité et le bien-être des volontaires et développer plus avant des systèmes destinés à les garantir dans les situations dangereuses. Protéger la sécurité et le bien-être des volontaires sans compromettre la mission constitue un impératif moral pour la Fédération internationale. Par conséquent, la Fédération aide les Sociétés nationales à fournir en tout temps la protection, la formation, l'équipement, la couverture d'assurance et le soutien psychosocial adéquats aux volontaires. Le Régime mondial d'assurance de la Fédération internationale pour les volontaires est prévu pour les Sociétés nationales qui ne disposent pas d'une assurance et dont les volontaires en activité sont ainsi couverts. Actuellement, 76 Sociétés nationales utilisent ce régime d'assurance et de nombreux volontaires ont bénéficié de ce filet de sécurité, qui couvre les frais liés à certains traitements médicaux en cas d'accident ainsi que les décès et les cas d'invalidité. En décembre 2016, les Sociétés nationales ont été invitées à rejoindre l'Alliance des Sociétés nationales pour travailler de concert sur toutes les questions touchant au développement du volontariat, examiner et échanger les bonnes pratiques, outils, systèmes de données et idées relatifs aux moyens d'améliorer le recrutement, la formation et la mobilisation des volontaires, de même que la redevabilité en matière de sécurité et de bien-être. Il s'agissait aussi d'élaborer une Charte des volontaires pour renforcer le volontariat et de recenser les pratiques prometteuses qui sont mises en œuvre dans ce domaine ou qui recèlent un potentiel suffisant pour être mises à l'essai par les Sociétés nationales. Ces pratiques peuvent concerner des sujets spécifiques comme les systèmes de gestion des données relatives aux volontaires, les approches innovantes en matière de recrutement de volontaires, ou l'apprentissage par les pairs. Certaines feront l'objet d'une étude de cas pour comprendre et faire connaître ce qui

fonctionne – dans quelles conditions et quels contextes – et, sur cette base, recenser les modèles fructueux afin de les reproduire et de les développer. Le premier projet de charte a été présenté aux volontaires de 23 Sociétés nationales du bassin méditerranéen lors d'un camp jeunesse organisé à Chypre le 20 juillet 2017. Il a aussi été présenté aux Sociétés nationales francophones, hispanophones et lusophones d'Afrique le 13 juillet au Gabon.

Le CICR dispose d'un régime d'assurance, dispense des formations et fournit des équipements de protection afin d'assurer la sûreté et la sécurité des volontaires des Sociétés nationales qui coopèrent avec lui. De plus, il conduit des ateliers sur l'évaluation et la planification du Cadre pour un accès plus sûr à l'intention des Sociétés nationales hôtes et des Sociétés nationales partenaires, et encourage et mobilise les partenaires du Mouvement afin qu'ils soutiennent les plans d'action des Sociétés nationales visant à assurer un accès plus sûr aux travailleurs humanitaires. Des instructions ont été transmises aux délégations concernant l'aide que le CICR peut apporter aux Sociétés nationales concernant la couverture d'assurance de leurs volontaires par le biais du mécanisme de la Fédération internationale ou de compagnies d'assurance locales.

Plusieurs Sociétés nationales ont mis en place des programmes de formation pour promouvoir la résolution. Le Croissant-Rouge palestinien et la Croix-Rouge allemande ont dispensé à leur personnel et à leurs volontaires des formations à la sûreté et à la sécurité, axées sur les Principes fondamentaux du Mouvement et sur l'idée qu'il faut utiliser le Cadre pour un accès plus sûr, Stay Safe, Staying Alive et les équipements de protection comme outils pour orienter le processus de prise de décisions. Ces formations comprennent des informations sur le soutien psychosocial et la couverture d'assurance. Le Croissant-Rouge palestinien suit de près la question de l'assurance de base des volontaires. Il a également mis en place des activités de sensibilisation et de formation à l'intention d'autres Sociétés nationales, soutenu l'élaboration d'une politique sur le volontariat et développé des lignes directrices sur le sujet. La Croix-Rouge allemande utilise une assurance accidents fédérale de l'État, couvrant toutes les blessures subies par des volontaires dans le cadre de leurs activités pour la Société nationale ou durant les trajets liés à ces activités. La Croix-Rouge allemande ne déploie généralement pas de volontaires dans des opérations internationales. Par conséquent, les volontaires bénéficient d'une assurance qui couvre les risques de décès, de blessure et de maladie dans l'accomplissement de leurs tâches. De plus, un soutien psychologique leur est proposé pour les aider à surmonter les expériences traumatisantes qu'ils peuvent avoir endurées dans le cadre de leur mission.

### Modèles de réussite

\*\* Madagascar a adopté une loi spécifique relative à la protection des volontaires. Le gouvernement planche aussi sur l'introduction de nouvelles dispositions liées à la protection de la sûreté et de la sécurité des volontaires dans la législation nationale et les politiques, plans et programmes nationaux applicables à la gestion des catastrophes.

\*\* En 2017, le service des volontaires de la Croix-Rouge américaine a estimé qu'il était capital de constituer un comité pluridisciplinaire d'examen de la sécurité. Ce comité aura pour objectif de faire un état des lieux et de réviser au besoin les plans de sécurité existants, de manière à ce qu'ils couvrent les aspects de la sécurité sur le lieu de travail, de la formation et de la sensibilisation, ainsi que du recensement et de l'atténuation des risques potentiels auxquels les volontaires sont exposés dans leurs activités. La Croix-Rouge américaine dispose d'une base de données nationale pour la collecte et la gestion des informations relatives aux volontaires, y compris des informations démographiques. Des systèmes distincts (mais intégrés) sont aussi en place pour gérer l'affectation des volontaires et les données sur les services fournis. En outre, la Société nationale collabore avec des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux pour partager les meilleures pratiques et les enseignements tirés. Par ailleurs, elle exige le casier judiciaire de tous les volontaires et, si celui-ci révèle une menace juridique ou de sécurité pour l'organisation, y compris le personnel et les volontaires, elle ne retient pas le candidat.

La Croix-Rouge slovène a établi et dispensé une formation spéciale sur la sûreté et la sécurité des volontaires participant à la réponse à la crise migratoire en Slovénie, pour lesquels des règles de sécurité spécifiques ont été appliquées. La Société nationale a aussi remis les équipements de protection nécessaires aux volontaires et les a encouragés à se faire administrer les vaccins recommandés et fournis gratuitement par l'État. Les principes de base du volontariat et les conditions spécifiques applicables au travail des volontaires sont énoncés dans la loi sur le volontariat. Une législation nationale a été adoptée concernant la protection et la formation des volontaires. Elle énonce les mesures à prendre pour promouvoir la compréhension et l'acceptation du rôle des volontaires de l'humanitaire par le grand public et assurer l'intégration, dans la législation nationale, de mesures visant à protéger la sûreté et la sécurité des volontaires.

La Croix-Rouge de Belgique collabore ponctuellement avec les autorités pour renforcer et mettre en œuvre la loi belge du 3 juillet 2005 sur les droits des volontaires. Cette loi régit le volontariat qui est exercé sur le territoire belge, ainsi que le volontariat qui est exercé en dehors de la Belgique, mais organisé à partir de la Belgique, à condition que le volontaire ait sa résidence principale en Belgique. Elle crée l'obligation, pour l'organisation qui fait appel à des volontaires, de leur fournir des informations la concernant et de contracter une assurance couvrant les risques liés au volontariat. Les relations avec les autorités, en particulier le ministère de la Santé publique, ont été stabilisées, car elles sont plus étroitement liées à la question de la sécurité.

La Croix-Rouge américaine, la Croix-Rouge australienne, la Société canadienne de la Croix-Rouge, la Croix-Rouge française, la Croix-Rouge d'El Salvador, la Croix-Rouge de Norvège et le Croissant-Rouge afghan ont mis en œuvre des programmes de formation sur les Principes fondamentaux du Mouvement et sur les cadres relatifs à la sécurité et à la protection. En outre, la Croix-Rouge américaine s'emploie à concevoir des outils de sécurité en ligne et hors ligne et concernant les services qu'elle fournit, comme suite à la réunion des coordonnateurs de la sécurité tenue à Genève par la Fédération internationale et le CICR. Les volontaires de la Croix-Rouge américaine déployés lors de mission à l'étranger sont couverts, comme le personnel, par l'assurance mondiale pour les urgences médicales et les évacuations de sécurité de la société de services International SOS. La Croix-Rouge

autrichienne fait régulièrement suivre à ses volontaires une formation donnée conjointement avec la police autrichienne (sur le thème de la désescalade). En vertu de la législation autrichienne, tout volontaire doit être couvert par une assurance adéquate, qui doit donc être fournie par la Société nationale. Une assurance voyage, l'accès aux services d'International SOS, un examen médical complet avant le départ, une formation à la sûreté et à la sécurité suivie avant le départ, des séances d'information avant le départ et après le déploiement sur la santé, la sûreté et la sécurité, des plans de sécurité comprenant une personne de contact chargée spécifiquement des questions de sécurité, et un système de suivi des voyageurs assurant des renseignements actualisés sur la localisation des volontaires et les risques éventuels dans les régions concernées sont autant de mesures de sécurité mises en œuvre pour les volontaires déployés à l'étranger. La Croix-Rouge australienne a mis en place des approches et outils relatifs au travail, à la sécurité sanitaire et à l'évaluation des risques organisationnels à l'intention des volontaires actifs dans le pays. Elle encourage le gouvernement et d'autres parties prenantes clés à élaborer ou entretenir des systèmes nationaux de collecte et de diffusion de données globales – ventilées notamment par âge et par sexe – concernant la sûreté et la sécurité des volontaires de l'humanitaire, conformément à la législation nationale.

Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge australienne, portugaise, britannique et espagnole ont établi leurs propres dispositions et cadres de politique aux fins de la protection des volontaires. La Croix-Rouge australienne a souscrit une police d'assurance accidents pour tous les volontaires nationaux, qui couvre les volontaires et les membres en cas de blessure subie dans l'exercice de leurs activités pour le compte de la Croix-Rouge, et prend notamment en charge la physiothérapie, les services de réadaptation, la protection des revenus et la réparation des lunettes de vue endommagées. Cette police doit être réexaminée annuellement afin d'en vérifier l'efficacité et de déterminer si la couverture doit être améliorée. Au Portugal, la loi servant de base juridique au volontariat (loi n° 71/98 du 3 novembre 1998) et la loi régissant les conditions du volontariat (décret-loi n° 389/99 du 30 septembre 1999) reconnaissent les droits des volontaires à exercer leurs activités dans un environnement sûr et sain, à être couverts par une assurance et à percevoir une indemnisation adéquate en cas d'accident ou de maladie survenus pendant le volontariat ou à cause de lui. Bien que la Croix-Rouge britannique n'envoie généralement pas de volontaires à l'étranger en tant que délégués, elle dispose d'un cours sur la sécurité personnelle accessible à tous les employés et volontaires appelés à se rendre dans des destinations à haut risque. Elle a mis en place un cadre (CALMER) qui énonce son approche du soutien psychosocial des personnes en crise, ainsi que de son personnel et de ses volontaires. Dans le cadre de sa politique relative au volontariat, la Croix-Rouge britannique assure une permanence téléphonique à l'intention des volontaires de tout le pays qui ont besoin d'un soutien. La politique prévoit aussi qu'en cas de négligence de sa part, ses volontaires, son personnel et les membres du public peuvent se retourner contre elle. Le département du volontariat de la Société nationale est membre du groupe consultatif sur le volontariat du système national de santé publique (NHS), qui formule des recommandations visant à améliorer le volontariat au sein du système de santé. L'Espagne s'est dotée d'un observatoire national du volontariat en vertu de la loi relative au volontariat. Cet organisme gère actuellement la plateforme nationale des volontaires.

La Croix-Rouge danoise a entamé une étude sur la sûreté et la sécurité des volontaires, en particulier les volontaires actifs dans les contextes urbains en Afrique. Cette étude s'inscrit dans le cadre de l'Alliance pour le volontariat et contribue à la mise en œuvre du Plan d'action de la Fédération internationale dans ce domaine ; la majorité des projets internationaux de la Croix-Rouge danoise englobent une composante de développement institutionnel visant à faciliter la gestion des volontaires. L'étude est réalisée en collaboration avec le centre de référence pour le soutien psychosocial.

**Défis**

- Perte de volontaires faute de pratiques adéquates dans le domaine du volontariat.
- TROP de décès de volontaires liés à l'absence de protection et de soutien.
- Insuffisance des compétences et des infrastructures de gestion des données relatives aux volontaires.
- Obstacles linguistiques.
- Ressources disponibles limitées.
- En interne, déconnexion entre les responsables et le personnel technique chargé des volontaires.

**Résolution 6 : Renforcement des cadres juridiques applicables aux interventions en cas de catastrophe, à la réduction des risques et aux premiers secours (32IC/15/R6)**

Des cadres juridiques et normatifs solides en matière d'intervention en cas de catastrophe, de réduction des risques et de premiers secours sont indispensables pour rendre les communautés plus sûres, car ils permettent l'organisation rapide des secours et assurent un relèvement complet et équitable après une catastrophe.

**Principales réalisations**

- Adoption de 17 lois et politiques nationales et internationales pertinentes comprenant des dispositions promues par les Sociétés nationales avec le soutien de la Fédération internationale, notamment en Mongolie, en Thaïlande, à Nauru, en Équateur, au Costa Rica, au sein de la Communauté andine et en Argentine.
- Élaboration de 26 projets de lois et politiques nationales comprenant des dispositions promues par les Sociétés nationales avec le soutien de la Fédération internationale, notamment au Guatemala, en République démocratique populaire lao, au Liban, à Madagascar, en Mongolie, au Népal, en Palestine, au Panama, au Paraguay, aux Philippines, au Soudan du Sud, à Vanuatu, aux Tonga, au Samoa, au Kirghizistan et en Finlande.
- 1545 personnes formées par la Fédération internationale au rôle d'auxiliaire, au droit relatif aux catastrophes et à la sensibilisation des parlementaires.
- Soutien (en cours) à de projets d'assistance technique menés par des Sociétés nationales dans le domaine du droit relatif aux catastrophes dans 41 pays, notamment des projets liés aux Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe (Lignes directrices IDRL) et des projets pilotes liés à la [Liste de vérification sur la législation et la réduction des risques de catastrophe](#) de la Fédération internationale .
- Finalisation et publication de 14 travaux de recherche sur le droit relatif aux catastrophes, notamment en Équateur, au Honduras, à Saint-Vincent-et-les-Grenadines, à la Grenade, au Cambodge, en Indonésie et au Népal, ainsi que recensement des questions touchant aux logements, terres et biens dans 14 pays de la région Asie-Pacifique.
- Soutien en cours de la Fédération internationale aux processus de cinq organisations régionales en lien avec le droit relatif aux catastrophes : le Centre de coordination pour la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale (CEPREDENAC), l'Union des Nations sud-américaines (UNASUR), l'Agence caraïbe de gestion d'urgence des catastrophes (CDEMA), le Forum des îles du Pacifique (PIF) et l'ASEAN.

## Modèles de réussite



La Croix-Rouge de la Gambie a soutenu des consultations multipartites sur les Lignes directrices IDRL, ainsi que la publication d'un nouveau rapport sur la question en février 2016.

**\*\*** L'Équateur a mis en œuvre les recommandations formulées dans une étude intitulée « Préparation juridique relative à une assistance internationale en cas de catastrophe en Équateur » lors de l'intervention consécutive au séisme d'avril 2016. Cela a compris l'adoption d'une résolution d'urgence (datée du 17 avril 2016) portant activation des protocoles de coopération internationale et demandant l'aide internationale. Les autorités ont également adopté une résolution visant à réglementer la situation des ONG malgré un statut juridique déjà existant (R. 031 du Secrétariat technique à la coopération internationale — SETECI), ainsi qu'une résolution octroyant la gratuité des services de télécommunication dans la région touchée par le séisme pour les équipes nationales et internationales de secours (R. 0437 de l'Agence de réglementation et de contrôle des télécommunications — ARCOTEL, mai 2016). Enfin, des dispositions ont été adoptées (Accord 022-16 du 16 avril 2016 du ministère du Développement urbain et de l'Habitation — MIDUVI) pour veiller à ce que les sinistrés sans titre de propriété reçoivent une assistance internationale.

**\*\*** La Colombie a adopté des dispositions fondées sur les recommandations formulées dans le cadre du programme « Droit relatif aux catastrophes » de la Fédération internationale dans un nouveau décret douanier (1390/2016), et a publié un décret portant adoption du plan national de gestion des catastrophes (308/2016). Des recommandations issues des Lignes directrices IDRL ont été intégrées aux nouvelles procédures relatives à la migration (janvier 2016).

**\*\*** Les Philippines ont accompli un travail remarquable dans le cadre de la révision de la loi sur la gestion des risques de catastrophe et du règlement d'application connexe (réexamen de la loi républicaine n° 10121) et des lignes directrices relatives à l'assistance humanitaire internationale (du groupe sectoriel philippin pour l'assistance humanitaire internationale — PIHAC). La Croix-Rouge philippine et la Fédération internationale travaillent en partenariat avec le bureau de la protection civile pour fournir une aide à la rédaction de la loi et des dispositions révisées. La Société nationale coopère aussi étroitement avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies et l'équipe de pays chargée de l'action humanitaire pour apporter une contribution au département des Affaires étrangères dans le cadre de l'élaboration des nouvelles lignes directrices du PIHAC.

Avec le soutien de la Fédération internationale, de nombreuses Sociétés nationales se sont engagées auprès du gouvernement de leur pays en vue de l'élaboration de politiques nationales relatives à la gestion des risques de catastrophe qui soient conformes aux normes internationales. Au Kenya, tout au long de 2016, les autorités nationales se sont employées à réviser la loi nationale relative à la gestion des risques de catastrophe et à développer une politique nationale en la matière. La Croix-Rouge du Kenya, qui a présenté au gouvernement un rapport sur les Lignes directrices IDRL et des recommandations, a été invitée par le parlement à participer à une réunion des parties prenantes

consacrée à l'examen du projet de loi relative à la gestion des risques de catastrophe. La Croix-Rouge malagasy associe les autorités nationales à ses activités de préparation juridique aux catastrophes depuis 2014, par l'intermédiaire d'un projet destiné à renforcer le rôle de la Société nationale en tant que premier intervenant. En 2016, le département malawien de la Gestion des catastrophes (DoDMA) a demandé à la Croix-Rouge du Malawi et à la Fédération internationale de l'aider à élaborer un projet de loi nationale relative à la gestion des catastrophes, des lignes directrices pour la gestion des catastrophes et des procédures opérationnelles standard pour les interventions d'urgence. Au Costa Rica, la Société nationale a coopéré activement avec les autorités nationales à la mise au point d'un accord gouvernemental bilatéral visant à faciliter la fourniture, par la Croix-Rouge, d'une assistance dans le domaine des services préhospitaliers à la frontière avec le Panama. Au Guatemala, l'Agence nationale de gestion des catastrophes (CONRED) a demandé à la Société nationale de soutenir la révision d'une loi de gestion intégrée des risques de catastrophe. La Croix-Rouge du Guatemala a accepté, et les travaux ont commencé en 2016. Au Panama, le gouvernement a constitué un groupe de travail IDRL chargé d'élaborer une législation applicable aux opérations internationales en cas de catastrophe avec le soutien de la Fédération internationale. À Saint-Vincent-et-les-Grenadines et à la Grenade, une révision de la législation applicable aux opérations internationales en cas de catastrophe est en cours avec le soutien des Sociétés nationales respectives, afin de mettre en évidence les principales lacunes et de formuler des recommandations pour faciliter l'assistance humanitaire internationale en cas de catastrophe. Au Paraguay, un projet de loi relative aux opérations internationales en cas de catastrophe a été examiné et mis au point avant d'être présenté au Secrétariat des urgences nationales (SEN) en février 2016.

Tandis que les Sociétés nationales évoquées ci-dessus élaborent des cadres juridiques, révisent la législation nationale et formulent des recommandations en vue de l'inclusion de la gestion des risques de catastrophe dans les politiques nationales, en Colombie, la Société nationale, en collaboration avec l'autorité nationale chargée de la gestion des risques de catastrophe (UNGRD), a poursuivi son travail d'évaluation de la législation nationale applicable à la réduction des risques de catastrophe et des règlements d'application connexes en se basant sur la liste de vérification relative à la réduction des risques de catastrophe. Au Honduras, un groupe consultatif a été créé pour entreprendre un examen du cadre juridique applicable à l'assistance internationale ; trois ateliers consultatifs ont été tenus dans le pays en 2016 et ont donné lieu à un rapport formulant des recommandations. Actuellement, les Sociétés nationales, avec le soutien de la Fédération internationale, contribuent à l'élaboration de projets de législation et de documents stratégiques au Guatemala, en République populaire démocratique lao, au Liban, à Madagascar, au Népal, en Palestine, au Panama, au Paraguay, aux Philippines, au Soudan du Sud, à Vanuatu, aux Tonga, au Samoa, au Kirghizistan et en Finlande. Il convient de relever en particulier la contribution active apportée en 2016 à l'élaboration des cadres nationaux de gestion des risques de catastrophe à Vanuatu, aux Philippines et au Népal. Par ailleurs, des accords ont été conclus entre les autorités gouvernementales, la Société nationale et la Fédération internationale au Bangladesh, en République populaire démocratique de Corée et en Chine pour entreprendre des travaux de recherche sur des thèmes en lien avec le droit relatif aux catastrophes.

En Arménie, la Société de la Croix-Rouge arménienne a publié un document sur la réglementation applicable à la réduction des risques de catastrophe en milieu urbain à Erevan. Le Kirghizistan a poursuivi l'élaboration d'une nouvelle loi sur la facilitation et la réglementation de l'assistance internationale en cas de catastrophe basée sur la loi-type relative à l'assistance internationale en cas de catastrophe de la Communauté des États indépendants (CEI).

La Croix-Rouge britannique continue de promouvoir les Lignes directrices IDRL auprès de représentants gouvernementaux et d'autres parties prenantes clés. Elle participe également à des

échanges entre pairs sur les questions IDRL et autres questions touchant au droit relatif aux catastrophes, au Royaume-Uni et dans d'autres pays, selon ses capacités. Sur le plan national, elle participe au cadre britannique d'intervention d'urgence et assume certaines fonctions dans le domaine de la préparation aux situations d'urgence et des secours d'urgence, notamment : sensibilisation et éducation du public, évaluation des risques et de la vulnérabilité, évaluation des vulnérabilités et des capacités communautaires, et autres activités d'état des lieux.

La Croix-Rouge danoise participe et contribue aux plateformes nationales de réduction des risques de catastrophe en soutenant l'élaboration et la mise en œuvre du plan national d'adaptation et en menant des activités dans le domaine de la sensibilisation, du soutien psychosocial et de la santé mentale. Une nouvelle stratégie relative à la préparation nationale et à la réduction des risques a été conçue puis adoptée par les autorités dans le cadre d'un processus multipartite dirigé par l'Agence danoise de gestion des urgences (DEMA). Grâce à sa représentation auprès de la Commission danoise de réconciliation et du Conseil danois des premiers secours, la Croix-Rouge danoise est associée à l'évaluation en cours des cadres juridiques existants applicables aux premiers secours dans le contexte danois et aide les autorités à renforcer ces cadres, en étroite coopération avec les acteurs concernés. Dans le cadre de l'adaptation des cadres juridiques existants, la Société nationale s'est employée à faire en sorte qu'une formation aux premiers secours d'une durée de huit heures soit rendue obligatoire pour l'obtention du permis de conduire au Danemark, et qu'une formation de douze heures soit intégrée à toutes les formations professionnelles dispensées par des établissements publics.

La Société du Croissant-Rouge égyptien, la Croix-Rouge libanaise et le Croissant-Rouge palestinien coopèrent avec d'autres parties prenantes aux fins de la mise en place d'une législation en matière de gestion des risques de catastrophe. La Société du Croissant-Rouge égyptien et la Fédération internationale coopèrent sur un projet visant à mettre en œuvre la Stratégie arabe de réduction des risques de catastrophe et à intégrer les recommandations du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe dans la législation égyptienne y relative et les politiques des institutions concernées. Le parlement libanais a poursuivi l'élaboration d'une nouvelle loi relative à la gestion des catastrophes, qui doit compléter le mécanisme de protection civile existant. En Palestine, les autorités et le PNUD réexaminent actuellement le système de gestion des risques de catastrophe et envisagent de passer d'une agence traditionnelle de protection civile à un mécanisme institutionnel complet abordant toutes les étapes du cycle de gestion des risques de catastrophe.

La Croix-Rouge italienne mène des activités au travers de ses canaux de communication habituels pour améliorer la diffusion et la connaissance des Lignes directrices IDRL au sein de la population. Plusieurs ateliers ont été organisés pour aider les citoyens à se tenir prêts à réagir en cas de catastrophe naturelle, telle qu'un séisme ou un incendie. Du fait du processus de réorganisation de l'Association italienne de la Croix-Rouge en 2016 (privatisation), il n'a pas été possible d'examiner le cadre juridique avec les autorités publiques.

Le Croissant-Rouge de Malaisie soutient le gouvernement dans l'élaboration d'une loi relative aux catastrophes. En 2017, pour mieux faire connaître le droit relatif aux catastrophes, le gouvernement a tenu le « mois de la préparation aux catastrophes », et la Société nationale a organisé un atelier consacré à la question.

La Société canadienne de la Croix-Rouge, pour soutenir le gouvernement canadien, a mené à bien un projet de recherche sur les obstacles juridiques aux interventions humanitaires lors de catastrophes naturelles dans le but de préparer les organisations humanitaires en amont des opérations de secours consécutives à une catastrophe et d'orienter les gouvernements et les tribunaux concernant les

mesures qui peuvent être prises pour améliorer les interventions dans le domaine de la santé. En mai 2016, le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada et la Société nationale ont signé un protocole d'accord, dans lequel est détaillée la façon dont les organisations continueront de travailler ensemble sur les questions liées à la gestion des urgences et à la réduction des risques de catastrophe.

Sur la base d'une réunion bilatérale tenue entre la Fédération internationale et des représentants de l'Office fédéral de la protection de la population en mai 2017, la Croix-Rouge suisse a présenté les Lignes directrices IDRL, l'Office étant sur le point d'engager un processus de révision de la loi nationale sur la protection civile.

En Autriche et au Portugal, le gouvernement traite la réduction des risques de catastrophes de façon transversale, participe et contribue aux plateformes nationales/locales sur la question et soutient l'élaboration et/ou la mise en œuvre du plan/de la stratégie national(e) de réduction des risques de catastrophe et des activités de sensibilisation et d'éducation du public. À cet égard, il faut notamment citer la mise en œuvre de la directive européenne relative aux inondations. L'Autriche gère aussi un réseau national de centres d'information sur la sécurité au niveau municipal, où des cours d'autoprotection sont proposés aux personnes intéressées. Ces activités sont régies par la législation régionale (lois relatives aux services de secours, lois relatives à la gestion des catastrophes), qui varie d'une province à l'autre.

La Croix-Rouge de Belgique – Communauté flamande participe activement au groupe de travail sur les premiers secours afin que les écoliers acquièrent des connaissances minimales sur les gestes qui sauvent. Un nouveau site web a été créé pour informer les enseignants des projets existants dans le domaine des premiers secours : <https://onderwijs.vlaanderen.be/nl/ehbo-op-school>.

Le Croissant-Rouge afghan a signé un protocole d'accord avec le ministère afghan de la Santé prévoyant qu'ils travailleront en coopération pour veiller à ce que les agents de santé communautaires soient formés aux premiers secours.

Les questions touchant au droit relatif aux catastrophes – et à la contribution de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de leurs partenaires – continuent de susciter l'attention dans les forums intergouvernementaux, humanitaires et universitaires. Les questions IDRL ont été au cœur du plaidoyer et de l'engagement du Mouvement au Sommet humanitaire mondial, comme en témoigne le rapport « Istanbul et au-delà ». S'agissant de la Communauté de l'Afrique de l'Est, le programme « Droit relatif aux catastrophes » de la Fédération internationale a fourni une aide technique à la rédaction de la loi régionale de gestion et de réduction des risques de catastrophe, qui a été adoptée par l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est en mars 2016. En avril 2016, en marge de la réunion du Comité technique consultatif de la CDEMA, les Sociétés nationales des Caraïbes ont tenu une réunion consultative sur les moyens d'accélérer les progrès dans la mise en place de solutions aux problèmes réglementaires relatifs aux opérations internationales de secours en cas de catastrophe. Six Sociétés nationales d'Amérique centrale ont participé à deux ateliers consultatifs et fourni une assistance au CEPREDENAC en vue de la révision du mécanisme régional d'assistance mutuelle en cas de catastrophe (MecReg) et des procédures douanières applicables aux secours humanitaires. Ces deux instruments régionaux intégreront les recommandations formulées dans les Lignes directrices IDRL et la Liste de vérification sur la législation et la réduction des risques de catastrophe, respectivement. Le programme « Droit relatif aux catastrophes » de la Fédération internationale dans la région Asie-Pacifique s'est employé à promouvoir des messages en lien avec le droit relatif aux catastrophes dans plusieurs forums intergouvernementaux régionaux, dont la Conférence régionale de l'Asie-Pacifique sur l'égalité de genre et la réduction des risques de catastrophe tenue à Hanoï

(Vietnam), et la Conférence ministérielle asiatique pour la réduction des risques de catastrophes (AMCDRR) tenue à New Delhi (Inde). Le Conseil de coopération du Golfe (CCG) et le Croissant-Rouge du Qatar ont lancé le manuel IDRL du CCG lors d'une réunion d'experts du droit relatif aux catastrophes tenue à Doha en décembre 2016. Ce manuel, qui est l'aboutissement de plusieurs années de travail, fournit aux États membres du CCG des orientations sur la facilitation et la réglementation de l'assistance humanitaire internationale.

Les gouvernements japonais et slovène traitent la réduction des risques de catastrophes de façon transversale, renforcent la participation et la contribution aux plateformes nationales de réduction des risques de catastrophe et soutiennent l'élaboration et/ou la mise en œuvre du plan national de réduction des risques de catastrophe. Dans cette optique, ils veillent à l'adoption de nouvelles lois de réduction des risques de catastrophe, s'emploient à promouvoir le développement et la mise en œuvre du plan national d'adaptation, et soutiennent les systèmes d'alerte précoce des communautés, ainsi que les services de soutien psychosocial et de santé mentale. Le Cadre pour la réduction des risques de catastrophe est parfaitement aligné sur le système juridique slovène et intégré à la résolution sur le programme national 2016-2022 de protection contre les catastrophes naturelles et autres, adopté par l'Assemblée nationale le 22 novembre 2016.

En collaboration avec la Fédération internationale et la Croix-Rouge danoise, le Centre Croix-Rouge et Croissant-Rouge sur le changement climatique a participé au projet relatif au plan national d'adaptation destiné à encourager les Sociétés nationales à collaborer avec les gouvernements dans une optique d'adaptation. Des séances de formation à l'intention du personnel et des volontaires ont été ou vont être organisées au Malawi et au Kenya, de même qu'en Arménie, en Géorgie et au Népal. Des plans d'action sur la coopération avec les gouvernements ont été élaborés, lesquels prévoient la constitution de groupes de travail chargés des plans nationaux d'adaptation. Un nouveau partenariat stratégique (Partners for Resilience II – PFR II) a été signé entre le ministère néerlandais des Affaires étrangères et cinq organismes, dont la Croix-Rouge néerlandaise et le Centre sur le changement climatique, afin de renforcer la résilience des communautés exposées aux catastrophes dans les pays en développement. PFR II 2016-2020 est axé non plus sur la mise en œuvre des projets, mais sur le renforcement des capacités en matière de dialogue humanitaire, de partenariats et de connaissances. Il soutient la mise en œuvre du Cadre d'action de Sendai en mettant l'accent sur les capacités de la société civile de promouvoir un dialogue sur la gestion intégrée des risques au niveau des politiques, des investissements et des pratiques. Par son action en matière de réduction des risques (basée sur les écosystèmes et le climat), le partenariat a déjà atteint plus d'un demi-million de personnes dans neuf pays.

La Croix-Rouge allemande entretient une étroite relation avec l'Office fédéral pour la protection des populations et l'assistance en cas de catastrophes, avec lequel elle a des échanges réguliers, ainsi qu'avec le ministère fédéral de l'Intérieur. Dans le cadre des programmes de coopération internationale, d'importants progrès ont été réalisés à travers la mise en place d'un cadre relatif à la résilience et l'adoption d'une approche intégrée plutôt que sectorielle des programmes. Le financement fondé sur les prévisions s'est développé sur la base d'un élément qui fait partie de longue date des travaux du Centre sur le changement climatique : contribuer à intégrer l'approche « alerte précoce action précoce » dans les activités de gestion des catastrophes menées par la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge dans le monde. Sous les auspices de la Fédération internationale, une plateforme semestrielle de dialogue a été organisée pour la première fois à Genève en juillet 2015, dans le cadre du Plan d'action sur le climat du ministère fédéral allemand des Affaires étrangères. Coordinés par la Croix-Rouge allemande, les efforts portent sur la mise en œuvre, par des Sociétés nationales et par le Programme alimentaire mondial (PAM), de projets pilotes et d'opérations reposant sur des

financements basés sur les prévisions. Le Mouvement a utilisé le financement basé sur les prévisions dans le cadre d'opérations en Ouganda (deux fois) et au Pérou. Le Plan d'action du ministère fédéral allemand des Affaires étrangères prévoit aussi la mise en œuvre de projets pilotes par le PAM et les Sociétés nationales au Bangladesh, en République dominicaine, en Haïti, au Mozambique, au Népal et aux Philippines. En février 2017, la Croix-Rouge togolaise, la Croix-Rouge allemande, le Centre sur le changement climatique et d'autres partenaires ont été associés au prix « Edge of Government Award » remis au ministre de l'Environnement du Togo lors du World Government Summit tenu à Dubaï pour une action conjointe innovante en matière de financement basé sur les prévisions.

Le Centre de référence mondial de la Fédération internationale pour les premiers secours a fourni des outils aux Sociétés nationales pour les aider à dialoguer avec le gouvernement de leurs pays respectifs sur les cadres juridiques applicables aux premiers secours. Les outils ci-après ont été rendus accessibles pendant la période considérée pour promouvoir le renforcement de la législation relative aux premiers secours : données relatives à la réglementation applicable dans 116 pays ; exemples de lois en vertu desquelles une formation aux premiers secours est rendue obligatoire dans le cadre de la scolarité et pour les candidats au permis de conduire ; statistiques démontrant que les premiers secours devraient être enseignés aux personnes et aux communautés pour assurer de meilleurs taux de survie.

#### Défis

- Facteurs politiques extérieurs aux nouvelles réglementations, bloquant ou entravant souvent l'acceptation des nouvelles lois relatives aux catastrophes.
- Investissements dans le renforcement des capacités et la formation parfois sans résultats directs pendant longtemps.
- Sociétés nationales parfois peu à l'aise avec les questions techniques d'ordre juridique.
- Absence de partenariats entre la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge et des organismes non traditionnels tels que les banques de développement.
- Planification liée aux cadres mondiaux faite en grande partie aux niveaux national et international alors que les liens entre les partenaires mondiaux, nationaux et régionaux sont trop faibles et doivent être renforcés.

**Résolution 7 : Le renforcement de la réponse du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à des besoins humanitaires croissants (32IC/15/R7)**

### Principales réalisations

- [Principes et règles](#) régissant l'assistance humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Principes et règles) envoyés à tous les bureaux de la Fédération internationale dans les régions et disponibles en ligne dans six langues.
- Principes et règles intégrés dans toutes les formations à la gestion des catastrophes de la Fédération internationale (unités d'intervention d'urgence, équipes FACT, chefs d'équipe) ; module d'apprentissage en ligne disponible.
- Plus de 1 600 personnes inscrites au cours en ligne ; plus de 850 personnes ayant achevé le cours.

En 2015, le Groupe de travail mondial sur le déploiement rapide s'est réuni à Nairobi, où plus de 25 Sociétés nationales et les cinq régions sont convenues d'intégrer la formation en ligne sur les Principes et règles à la formation des unités d'intervention d'urgence/équipes FACT et des équipes régionales d'intervention. En 2016, deux formations pour équipes FACT ont été organisées au Qatar et en Finlande. Deux formations pour unités d'intervention d'urgence ont été tenues en Croatie et à Madrid, auxquelles ont participé plus de 110 personnes qui ont suivi la formation et d'autres séances sur les Principes et règles. En 2017, une formation pour équipes FACT au Zimbabwe, une formation pour unités d'intervention d'urgence au Panama, et une formation à la gestion des opérations en Malaisie, ont permis de former 100 personnes via l'apprentissage en ligne et des méthodes de formation présentielle. L'engagement pris en 2015 a été rappelé à tous les groupes de travail techniques et d'intervention ou de déploiement d'urgence.

Pour les Principes et règles, la Fédération internationale a conçu une méthodologie de formation spéciale, qui a été expérimentée dans la région Asie-Pacifique. Cette formation comprend des modules de simulation visant à donner aux participants la possibilité de pratiquer la mise en œuvre des Principes et règles dans des contextes opérationnels. Un questionnaire standard a été élaboré pour la réalisation, par la Fédération internationale, d'évaluations en temps réel du respect des Principes et règles. De telles évaluations ont déjà été conduites en lien avec les interventions consécutives aux séismes au Népal et en Équateur.

Les Sociétés nationales autrichienne, allemande, suisse, palestinienne, norvégienne, belge, salvadorienne et australienne ont conduit des programmes de formation destinés à mieux sensibiliser leur personnel et leurs volontaires aux Principes et règles. La Croix-Rouge autrichienne est membre du Comité directeur du Humanitarian Congress Vienna, qui entretient un dialogue sur l'aide humanitaire avec des travailleurs de l'humanitaire, des universitaires, des responsables gouvernementaux et des représentants du secteur privé, tout en participant activement au processus de planification de la coopération autrichienne au développement. La Croix-Rouge allemande et la Croix-Rouge suisse organisent des échanges entre pairs avec d'autres Sociétés nationales concernant la planification et la mise en œuvre de la gestion des catastrophes dans le cadre des programmes de coopération bilatéraux, et dialoguent avec le gouvernement de leur pays au sujet de nouveaux Principes et règles régissant l'assistance humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. La Croix-Rouge suisse estime qu'il est nécessaire de clarifier les différents concepts liés à la responsabilité de ne pas nuire. Elle a constitué un « groupe parlementaire Croix-Rouge » dont les 94 membres sont régulièrement informés des questions pertinentes pour lesquelles la Société nationale a besoin d'un soutien parlementaire. Toutes les formations du Croissant-Rouge palestinien comprennent une séance visant à faire mieux connaître la Société nationale et ses principes. La Croix-Rouge australienne encourage le gouvernement et les autres parties prenantes pertinentes à mettre en place des

systèmes nationaux (ou à entretenir les systèmes existants) de collecte et de diffusion de données complètes sur la sûreté et la sécurité des volontaires de l'humanitaire, conformément aux législations nationales.

La Croix-Rouge américaine, pour sa part, a mis en place un réseau de coordonnateurs des services humanitaires au sein de ses sept divisions régionales et emploie des directeurs de division chargés de collaborer avec les représentants gouvernementaux (à tous les niveaux administratifs) pour toutes les questions liées aux catastrophes, afin de veiller à ce que les autorités soient au fait des principes fondamentaux et des modalités de travail de la Croix-Rouge.

Le gouvernement de Madagascar entretient un dialogue avec la Société nationale concernant la diffusion et l'application des Principes et règles, autour des thèmes des premiers secours, du développement organisationnel, de la santé communautaire, de la réduction des risques de catastrophe et de la promotion des principes et valeurs humanitaires.

La Société canadienne de la Croix-Rouge a imprimé et diffusé les Principes et règles à son personnel participant à des opérations internationales, en soulignant qu'il s'agissait d'un document fondamental pour son action. En mai 2017, elle a tenu un atelier sur les Principes et règles à l'intention de cadres ayant participé sur le terrain à des opérations menées dans divers contextes internationaux.

La Croix-Rouge espagnole a conçu un module sur les Principes fondamentaux et les autres règles applicables à la Société nationale, qui s'inscrit dans le cadre de la formation de base dispensée aux volontaires. Le module est suivi sous forme de cours présentiel ou en ligne et fait partie de la formation de base des jeunes.

#### Défis

- Difficultés à diffuser les informations et à suivre le processus.
- Principaux documents uniquement disponibles en anglais pour la plupart.
- Financement insuffisant.

#### Engagements

Les Sociétés nationales et les États ont soumis 251 engagements pendant et après la XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale, et il ressort des rapports en ligne présentés par les États et les Sociétés nationales que d'importants progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de plusieurs de ces engagements.

L'action déployée s'est concentrée sur les différents domaines thématiques suivants :

- Migration
- Traite des personnes
- Droit et principes internationaux humanitaires
- Interventions en cas de catastrophe et réduction des risques
- Violence sexuelle et sexiste dans les conflits armés
- Soins de santé en danger
- Mobilisation des jeunes

- Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
- Coalition d'un milliard : bâtir la résilience des communautés et contribuer au développement durable
- Traité sur le commerce des armes
- Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel
- Changements climatiques
- Effets psychologiques des conflits armés et de la violence
- Renforcement de la formation aux premiers secours pour sauver des vies
- Traduction dans la pratique des Principes humanitaires – innovations en matière d'éducation humanitaire
- Soutien à la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits (CIHEF)
- Renforcement de la résilience dans un contexte de risques en évolution
- Protection des biens culturels dans les conflits armés

Certains des thèmes ci-dessus ont été choisis pour figurer dans le présent rapport. Ce choix s'est fait sur la base de la pertinence des engagements concernés dans le contexte mondial et des approches innovantes suivies dans le cadre de la mise en œuvre. Il ne saurait sous-entendre que les engagements qui n'ont pas été sélectionnés aux fins du présent rapport sont moins prioritaires. Les rapports fournis par les États et les Sociétés nationales, qui regorgent d'informations, sont tous disponibles sur le site [www.rcrcconference.org](http://www.rcrcconference.org).

## **Migration**

### **Australie – Protection régionale des migrants vulnérables**

- Table ronde sur les tendances et les faits tirés du Asia Pacific Migration Network (que copréside la Croix-Rouge australienne) et axée sur le soutien aux migrants vulnérables.
- Le département de l'Immigration et de la Protection des frontières continue de faciliter l'accès de la Croix-Rouge australienne à tous les centres où des migrants sont détenus.

### **Royaume-Uni – Migrants décédés et leurs familles**

- La Croix-Rouge britannique a créé un groupe de travail sur les migrants décédés et l'information des familles.

### **Croatie – Assistance et protection des migrants**

- La Croix-Rouge croate propose un soutien psychosocial et des services sociaux aux demandeurs d'asile.

### **Espagne – Assistance et protection des migrants**

- Intégration des demandeurs d'asile dans la société d'accueil.

## **Droit international humanitaire**

### **Canada – Promotion du droit et des principes internationaux humanitaires**

- Formation Explorer le droit humanitaire dispensée à travers le Canada, en particulier dans les écoles secondaires.

#### **Nouvelle-Zélande – Amélioration du respect du DIH**

- La Croix-Rouge néo-zélandaise a conçu un programme intitulé « Les Femmes et la guerre » visant à sensibiliser les élèves des écoles secondaires au DIH et aux conséquences différenciées des conflits sur les hommes et les femmes.

#### **Autriche – Promotion et diffusion du DIH**

- Cours de droit international à l'intention des conseillers juridiques militaires donné à Vienne en 2017-2018.

#### **France – Promotion et diffusion du DIH**

- La Croix-Rouge française dispense des formations de sensibilisation aux forces armées françaises.

#### **Slovénie – Promotion et diffusion du DIH**

- Les forces armées slovènes dispensent des formations de base et avancées au DIH à différents niveaux de la formation militaire.

#### **Violence sexuelle et sexiste dans les conflits armés**

##### **Royaume-Uni – Prévenir la violence sexuelle et sexiste dans les conflits armés**

- Le gouvernement a favorisé les résultats de l'initiative visant à prévenir la violence sexuelle en facilitant des formations plus approfondies sur le Protocole international relatif aux enquêtes sur les violences sexuelles dans les situations de conflit.

##### **Belgique – Violence sexuelle et sexiste pendant ou après les conflits armés et autres situations d'urgence**

- Plan d'action national de lutte contre toutes les formes de violence basée sur le genre 2015-2019.

#### **Soins de santé en danger**

##### **Suède – Soins de santé en danger : promouvoir la mise en œuvre aux niveaux national et mondial**

- Une liste de vérification sur les soins de santé en danger à l'intention des députés suédois a été élaborée avec certains parlementaires.

##### **Afghanistan – Engagement relatif aux soins de santé en danger**

- Un protocole d'accord a été signé entre le Croissant-Rouge afghan et le ministère de la Santé publique aux fins de l'éradication de la poliomyélite dans les zones isolées et dangereuses d'Afghanistan.

#### **Mobilisation des jeunes pour un avenir meilleur**

**Royaume-Uni – Mobilisation des jeunes et intégration stratégique**

- La stratégie de mobilisation des jeunes vise à associer les jeunes aux activités globales des volontaires, du personnel et des sympathisants, tout en veillant à tenir compte de leurs besoins spécifiques.

**Monaco – Mobilisation des jeunes et programmes de sensibilisation**

- La Croix-Rouge monégasque a conduit des programmes de sensibilisation à l'intention des jeunes visant à protéger les droits des enfants, à préserver l'environnement, la santé, etc.

**Monténégro – Mobilisation de jeunes volontaires**

- La Croix-Rouge du Monténégro est reconnue comme une Société nationale recrutant du personnel parmi ses jeunes volontaires.

**Fédération internationale – Mobilisation des jeunes pour un monde meilleur**

- Le projet de Politique de la Fédération internationale relative à la jeunesse 2017, qui prend appui sur les politiques précédentes dans ce domaine, est une contribution essentielle au renforcement du savoir-faire mondial en matière de mobilisation des jeunes.

**Informations complémentaires sur des activités spécifiques**

Le présent rapport ne prétend pas rendre compte de façon détaillée de toutes les activités mises en œuvre aux fins du suivi des résultats de la XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale, mais vise à faire un état des lieux général de la mise en œuvre, et à mettre en lumière les principales réalisations et difficultés. Les rapports présentés par les Sociétés nationales, les États, le CICR et la Fédération internationale, qui regorgent tous d'informations précieuses concernant les activités mises en œuvre et les progrès enregistrés, sont disponibles à l'adresse : [www.rcrcconference.org](http://www.rcrcconference.org).

Un rapport final détaillé sera présenté à la XXXIII<sup>e</sup> Conférence internationale.

## Annexe 1

## Liste des États et Sociétés nationales qui ont présenté un rapport

RAPPORTS RELATIFS AUX RÉOLUTIONS			
Nombre de rapports présentés	États	Nombre de rapports présentés	Sociétés nationales
5	Australie	5	Croissant-Rouge afghan
1	Autriche	5	Croix-Rouge américaine
5	Belgique	6	Croix-Rouge australienne
5	Japon	5	Croix-Rouge autrichienne
5	Madagascar	6	Croix-Rouge de Belgique
5	Norvège	4	Croix-Rouge britannique
5	Portugal	5	Société canadienne de la Croix-Rouge
5	Slovénie	5	Croix-Rouge croate
2	Suisse	6	Croix-Rouge danoise
1	Royaume-Uni	4	Croix-Rouge néerlandaise
		4	Croix-Rouge finlandaise
		6	Croix-Rouge française
		3	Croix-Rouge italienne
		5	Croix-Rouge allemande
		4	Société de la Croix-Rouge du Japon
		5	Croix-Rouge de Norvège
		3	Croissant-Rouge palestinien
		5	Croix-Rouge d'El Salvador
		6	Croix-Rouge slovène
		5	Croix-Rouge espagnole
		3	Croix-Rouge suédoise
		4	Croix-Rouge suisse
<b>Total</b>	<b>10</b>		<b>22</b>

RAPPORTS RELATIFS AUX ENGAGEMENTS			
Nombre de rapports présentés	États	Nombre de rapports présentés	Sociétés nationales
13	Australie	1	Croissant-Rouge afghan
17	Autriche	3	Croix-Rouge américaine
25	Belgique	15	Croix-Rouge australienne
3	Équateur	17	Croix-Rouge de Belgique
10	Finlande	11	Croix-Rouge britannique
14	France	6	Société canadienne de la Croix-Rouge
2	Japon	1	Croix-Rouge costaricienne
2	Liechtenstein	3	Croix-Rouge croate
1	Madagascar	9	Croix-Rouge danoise
3	Monaco	2	Croix-Rouge finlandaise
10	Portugal	5	Croix-Rouge française

8	Slovénie	1	Croix-Rouge italienne
14	Espagne	12	Société de la Croix-Rouge du Japon
6	Suisse	2	Croix-Rouge monégasque
12	Royaume-Uni	1	Croix-Rouge du Monténégro
		7	Croix-Rouge néozélandaise
		22	Croix-Rouge espagnole
		6	Croix-Rouge suédoise
		5	Croix-Rouge suisse
	<b>Total : 15</b>		<b>Total : 19</b>